

PUBLIC

Décideurs, acquéreurs et distributeurs de produits désinfectants TP2, TP3 et TP4 réservés à l'usage professionnel.

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation et les risques liés aux produits désinfectants.
- Utiliser ces produits de façon raisonnée, durable et sûre, et gérer correctement les déchets.

DURÉE

7 heures (1 jour)

NOMBRE DE PERSONNES

1 à 12 personnes

CONTACT

Stéphane SIMON
06 14 21 21 38

CONTENU DE LA FORMATION

01

RÉGLEMENTATION ET USAGES RAISONNÉS

- Réglementation relative aux produits biocides
- Certibiocide désinfectants et champ d'application
- Micro-organismes, maladies, nettoyage et désinfection
- Pratiques limitant le recours aux désinfectants

02

PROTÉGER LA SANTÉ DES UTILISATEURS

- Pictogrammes et information sur les risques chimiques
- Exposition, processus d'apparition du dommage et prévention
- Équipements de protection et bonnes pratiques
- Stockage, accident et incendie

03

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

- Risques environnementaux liés aux biocides
- Réduction des impacts lors de l'utilisation
- Gestion des effluents et déchets biocides
- Élimination et stockage des déchets dangereux

MODALITÉS, DÉLAIS D'ACCÈS ET TARIFS

- Formation professionnelle continue
- Délai : selon la convention de formation
- Tarifs : selon la grille tarifaire
- Passage par bloc : non
- Équivalence et poursuite : non concernées

DOCUMENTS POST-FORMATION

- Attestation de formation
- Test final réglementaire : 30 questions
- Certification : Certibiocide désinfectants - RS6440
- Certificateur : ministère chargé de l'Environnement
- Échéance de l'enregistrement : 01/01/2029



LES + DE LA FORMATION

1

Certification enregistrée au Répertoire spécifique

2

Test final : 20 bonnes réponses sur 30 exigées

3

Certificat valable 5 ans

4

Alternatives non chimiques et usage raisonné

5

Groupe limité à 12 participants

6

Centre accessible aux personnes à mobilité réduite

PRÉREQUIS

Comprendre, lire et écrire en français.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et échanges
- Études de cas et exercices pratiques
- Adaptation possible au handicap

ÉVALUATION

- Test réglementaire de 30 questions
- Évaluation formative pendant le parcours
- Attestation de formation